

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 17

Présents 11

Votants 13

Date de convocation : le 31 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le 8 du mois de novembre à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M. Philippe BLOCK, Mme Catherine MARCHAL, Mme Sylvie LAVERGNE, Raymond RIBES, M. Mathias LOUIS, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M Guillaume LAHAYE, M Jérémy DUMEAU

POUVOIRS : M. Franck COUETTE COSSE donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M. Philippe BLOCK

ABSENT : Christian BOYER, Mme Isabelle ROY, M Xavier MUSSOTTE, M Jean Hugues DUFOUR.

Secrétaire de séance : **M Jérémy Dumeau**

Monsieur le Maire informe tout d'abord que la séance prévue le 25 octobre n'a pas pu se tenir faute de quorum. Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2017. A la demande de Monsieur Dufour, certaines précisions ont été apportées dans les questions diverses.

Le procès verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Le procès verbal est approuvé.

Monsieur le Maire informe qu'il était juste avant le conseil municipal à la Communauté de Communes pour une réunion de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Comme il l'a dit dans son éditorial de la vie ensemble novembre/décembre, il a fait part aux autres élus de ses inquiétudes. Il estime qu'il faut récupérer la compétence voirie car avec la fusion, plus aucun travaux ne seront faits d'ici longtemps. Et en plus, les communes n'ont aucune marge de manœuvre au niveau des travaux décidés par la CDC sur leur commune. En outre la CDC ne fait pas les finitions car elle n'a pas les moyens. Monsieur Dubourg qui assiste aux réunions de chantier des travaux de la rue Barrau confirme que ses demandes ne sont pas entendues, et que le chantier ne sera pas terminé comme l'aurait voulu la commune. Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura prochainement une nouvelle réunion où les élus trancheront à propos de la compétence voirie. Il a déjà fait part de sa position et de son mécontentement. Il a aussi alerté la CDC à propos de la baisse considérable des horaires d'ouverture de la bibliothèque de Barsac. Il a appelé la directrice de la médiathèque qui a expliqué cette baisse par un arrêt maladie non remplacé. Cela est inadmissible d'autant que la directrice lui a confirmé que la bibliothèque de Barsac fonctionnait très bien (+30% de fréquentation quand elle est ouverte normalement).

D 65 OBJET : INTEGRATION DE SUBVENTIONS DANS LE BUDGET

Monsieur le Maire informe que deux subventions ont été attribuées par le Département pour le restaurant scolaire : une pour les travaux et une pour l'équipement.

Monsieur le Maire propose de les intégrer au budget.

Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres :

Opération 230, article 1323 : + 23 432 euros pour les travaux et + 4 060 euros pour l'équipement

Dépenses imprévues 020 : + 27 492 euros

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier Mme Bové pour le suivi des dossiers. Il tient à le souligner car cela n'a pas toujours été le cas.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 66 OBJET : DESIGNATION DES ELUS REFERENTS POUR LA COMMISSION URBANISME PLUI

Monsieur le Maire informe de la nécessité de désigner auprès de la CDC des élus référents pour siéger à la commission urbanisme. Il précise que le POS de la commune est valable jusqu'à l'approbation du PLUI. Une réunion a déjà eu lieu à la CDC. L'élaboration du PLUI va permettre à la commune de travailler sur la constructibilité de certains terrains. Cela serait intéressant pour le développement de la commune. Il faut faire passer l'information auprès des administrés sur cette opportunité. Il ira ensuite les visiter et les proposera le cas échéant à la CDC.

VU les délibérations communautaires :

n° 2017-210 sur l'adoption de la charte de gouvernance du plan local d'urbanisme,
n° 2017-211 sur la prescription du PLU Intercommunal,

L'élaboration du PLUI appelle une implication et un portage politique fort de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire.

La charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUI, à minima à la commission urbanisme,
- être informés sur l'avancement du PLUI, sur les retours d'études réalisées etc...,
- faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.

Ces élus référents sont désignés par le Conseil Municipal, au nombre de 2 titulaires par commune et d'un(e) suppléant(e).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DESIGNER les élus référents suivants :

Titulaires : Mme Anne Marie peneau, M Dominique Cavailols

Suppléant : M Philippe Block

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 67 OBJET : ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION AUX SERVICES MUTUALISES DE GIRONDE NUMERIQUE

Vu la délibération de la Communauté de communes du 13 septembre 2017 qui approuve la participation des communes sur la base d'une participation annuelle de 0.4 euros par habitant

Monsieur le Maire informe que cette adhésion aux services de Gironde Numérique comporte de nombreux intérêts pour la commune. Cela fait déjà deux ans que la commune bénéficie de ces services. Le fait d'adhérer via la Communauté de Communes permet de faire de réelles économies. La participation de la commune sera de 821.60 euros

Monsieur le Maire propose donc d'accepter la participation de la commune de Barsac aux services numériques mutualisés (voir tableau de participation joint), et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite entre la Commune, la Communauté de Communes et Gironde Numérique.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 68 OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe qu'une erreur d'affectation a été faite au moment de l'élaboration du budget, en dépenses d'investissement, à l'opération 169. Les dépenses ont été inscrites à l'article 21757 alors qu'il aurait fallu les inscrire à l'article 2158.

Monsieur le Maire propose de valider l'opération.

Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres :

Opération 169 :

Article 21757 : - 6 000 euros

Article 2158 : + 6 000 euros

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 69 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU JUDO CLUB POUR LE REPAS REPUBLICAIN

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 26 euros au judo club pour remboursement des repas des musiciens lors du repas républicain.

Monsieur Block tient à remercier le club de judo pour leur participation annuelle à cette manifestation. Il remercie aussi toutes les associations pour leur participation à l'animation du village.

Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres :

TOTAL BP 2017	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	22 961.17 euros
RESTE A ENGAGER	10 538, 83 euros
SUBVENTION au judo club	26 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	10 512.83 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle de 26 au judo club.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Pour terminer le Conseil municipal, Monsieur le Maire tient à faire part des problèmes d'incivilités rencontrés aux écoles. Régulièrement sont retrouvés dans la cour de l'école du verre cassé, de l'urine, les bouteilles d'alcool, des mégots de cigarettes etc...les agents passent systématiquement du temps à nettoyer. Monsieur le Maire estime qu'il serait bien de mener une réflexion d'ensemble à ce sujet. Il voudrait alerter les auteurs de ces faits sur les conséquences de leurs gestes. C'est un manque de respect certain de l'institution et de l'école. Certains des auteurs sont peut être même d'anciens élèves. La gendarmerie a été alertée. A l'échelle de la commune il faut trouver des solutions pour réduire ce type de nuisances.

Monsieur Lahaye précise que de telles nuisances n'ont pas lieu qu'à l'école. On constate aussi des dégradations au city stade, au port, dans certains quartiers (des scooters ont notamment été récemment brûlés). La gendarmerie a été alertée mais cela continue. Aucune réaction adaptée n'a été mise en place. Du trafic a lieu à la vue de tout le monde au port, et les gendarmes, qui ont été prévenus, ne font rien.

Monsieur le Maire précise que de nouvelles rencontres vont être organisées avec la gendarmerie.

Monsieur Lahaye ajoute qu'il y a aussi dans le village des personnes avec un comportement inquiétant, voire délirant, qui habitent dans leur voiture...malgré les alertes de la mairie, rien ne semble bouger. Il serait bien d'avoir des réponses aux questions posées et de savoir si des choses sont faites.

Monsieur le Maire précise que la période des vendanges apporte beaucoup de monde sur la commune. Certains, mais ce n'est pas la majorité, ont un mauvais comportement. Il ne veut néanmoins pas du tout généraliser. Les problèmes rencontrés à l'école n'ont certainement aucun lien avec cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59